

Je me joins à mon collègue le député de Meadow Lake (M. Cadieu) pour rappeler aux chemins de fer que la politique qu'ils ont pratiquée depuis 40 ans a été strictement égoïste. Ils ne tentent pas de fournir des services conformes à la charte en vertu de laquelle ils ont été créés. Les chemins de fer prétendent perdre constamment de l'argent avec le service voyageurs. Un orateur a mentionné qu'ils n'avaient pas été indemnisés pour cette perte. Ils n'ont pas reçu d'indemnités en subventions en espèces, mais il n'y a qu'à regarder les avoirs, surtout ceux du Pacifique Canadien, pour constater qu'ils ont été payés sous forme de droits pétroliers et miniers à eux seuls, outre les biens immobiliers qu'ils possèdent dans chaque ville importante du Canada. Je soutiens que s'ils vendent leurs emprises aux prix actuels des biens immobiliers dans toute ville du Canada, ils seraient indemnisés pour toutes les pertes qu'ils ont subies en exploitant les services de transport qu'ils ont fournis.

A l'encontre des autres entreprises privées, quand les chemins de fer perdaient de l'argent, ils pouvaient s'adresser au gouvernement fédéral qui venait à la rescousse. Au cours d'une année de crise économique le CP a reçu un cadeau de 60 millions de dollars d'un seul coup. En fait, il y eut un temps où c'était plus avantageux d'être président du CP que premier ministre du Canada. Avec le socialisme qui fonce sur nous, il faut, je pense, un bill de cette nature pour protéger les citoyens canadiens. Les députés voudront, j'espère, se lever, et dire qu'il faut, au moins, adopter le principe du bill.

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je sais que mes amis on dit que les députés aimeraient que ce bill soit adopté. J'ai mon opinion sur le sujet. A mon avis, il y a des députés qui sont contre le bill, et on doit me permettre d'exprimer mon opinion. J'espère que mon honorable ami m'accordera ce privilège.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous avons l'habitude de vous entendre à dix heures.

[Français]

Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de féliciter de sa patience et de son énergie notre collègue, l'honorable député de Laurier (M. Leblanc), qui, pour la deuxième année consécutive, présente ce bill, qui a son importance, comme on a pu le constater cet après-midi en écoutant le débat. Certains députés ont pu s'opposer au principe de ce bill, qui vise à éliminer la concurrence déloyale faite à l'entreprise privée. C'est ce qui a amené le député de Laurier à présenter

[M. Bigg.]

ce bill. Malgré leur opposition à certains articles du bill, les députés qui ont pris la parole ont au moins reconnu que l'entreprise doit être protégée. Certains députés s'opposent peut-être au principe du bill, mais je crois que la plupart d'entre eux l'approuveront.

Par contre, je comprends que le député de Laurier exprime une certaine crainte, mais il faut reconnaître également que les subventions que les compagnies de chemin de fer reçoivent du gouvernement fédéral ne sont aucunement consacrées à acheter des entreprises privées de camionnage. Au fait, elles ne doivent servir qu'à combler les déficits des entreprises de transport ferroviaire. L'article 387 de la loi sur les chemins de fer interdit formellement que des fonds fournis par le gouvernement central ou toute autre agence du gouvernement au Canadien Pacifique ou au Canadien National servent à l'achat, au contrôle ou à l'exploitation d'entreprises de camionnage privées, qui ont le droit d'exister, car elles contribuent grandement au progrès de l'économie.

On a répété à plusieurs reprises, cet après-midi, que l'entreprise privée, en ce qui touche le camionnage, joue un rôle important. Grâce aux suggestions qui ont été faites cet après-midi et à l'acharnement de certains députés, on pourra protéger l'entreprise privée et, peut-être, dans certains domaines, améliorer le sort des entreprises de camionnage, tout en tenant compte d'une concurrence qui ne serait déloyale pour personne. Il incombe à chaque député de continuer à faire des suggestions...

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député de Kitchener (M. Hymmen) invoque le Règlement.

M. Hymmen: Monsieur l'Orateur, puis-je avoir le consentement unanime de la Chambre pour en revenir à la présentation des rapports?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

M. Keith Hymmen (Kitchener), au nom de M. Wahn, présente les 2^e et 3^e rapports du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.